

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du VENDREDI 26 MAI 2023

Le vingt-six mai deux mille vingt-trois à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.
AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.
AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, DEFIANAS Anne-Laure, MOMPEURT Bernard, SCHOENY Michel, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : BRISENO Laetitia (pouvoir donné à Renée AMY), MAFFEI Pascal (pouvoir donné à MOMPEURT Bernard).

Absents : FABRE Patrice.

M. FROISSART Jany a été nommé secrétaire de séance.
Rapporteur : Jérémie BECCIU

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en raison d'un décès dans la famille, la personne ayant réservé la salle Jacques Buravand le 10 juin 2023 souhaite être remboursée des arrhes versées.

Il précise que le contrat de location de la salle Jacques Buravand prévoit un remboursement des sommes versées uniquement en cas de force majeure reconnue par le Conseil Municipal.

Il convient donc de délibérer afin de permettre le remboursement des sommes versées.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITE,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

CONSIDERANT que l'annulation de cette location est un cas de force majeure,

DECIDE de rembourser les sommes versées, sur présentation d'un certificat de décès,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux écritures nécessaires pour le remboursement de ces locations.

Et ont signé tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance :



Le Maire :



Objet de la délibération :
Remboursement des
sommes versées pour la
location de la salle
Jacques.

N°65/2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18